



VILLE D'ANDRÉSY
en Yvelines

Monsieur Hugues RIBAULT
Maire d'Andrésy,
Conseiller Général des Yvelines

Discours du Maire

Commission Particulière du Débat Public
« Francilienne »

~
Réunion de proximité

~
Carrières-sous-Poissy

Mercredi 13 avril 2006

Monsieur le Président, Messieurs les Représentants du Maître d'Ouvrage,
Mesdames, Messieurs,

Andrésy a participé jusqu'ici à toutes les réunions du Débat Public. Cela montre tout l'intérêt que nous portons à ce débat, certainement comme vous tous ici présents ce soir, débat que vous animez, Monsieur le Président, avec, je dois le dire, beaucoup de finesse, d'efficacité et d'objectivité.

Toutes ces réunions ont permis d'entendre et d'enregistrer de très nombreux arguments qui seront versés au débat. De très nombreux arguments, très percutants, permettant je l'espère de faire varier définitivement l'orientation marquée dès le départ par le Maître d'ouvrage, dans le document distribué à la population ou mis en ligne sur le site de la CPDP, en faveur du tracé dit initial ou historique, ou tout simplement tracé N1/C1/S1, tracé rouge passant ici au milieu de Carrières-sous-Poissy.

Reconnaissons tous qu'à l'issue des sept premières réunions de proximité, la très grande majorité des intervenants s'oppose farouchement à ce tracé rouge.

Faut-il rappeler, Monsieur le Président, tous les excellents arguments justifiant cette position ? Vous les avez déjà noté en très grand nombre, je citerai seulement :

1/ Son passage en zone urbanisée ou très urbanisée, reconnu par tous, y compris par le Maître d'ouvrage lui-même.

2/ Les risques sanitaires très élevés que ce tracé rouge engendrera du fait de la proximité des populations. Merci à Joël Tissier, Premier Adjoint de Maurecourt, mais aussi à certains intervenants, tel le docteur VIALLE, pédiatre, hier soir à Herblay, qui ont su nous montrer les risques encourus que nous avons, nous-mêmes élus, le

devoir d'éviter au maximum, par simple application de la Charte de l'Environnement. Je disais à Pontoise que je ne veux pas être de ceux à qui on reprochera plus tard de ne pas avoir protégé au maximum les populations !

Je pense que la quasi-totalité de mes collègues, Maires, Conseillers Généraux et Régionaux, Parlementaires, disent aussi qu'ils ne seront pas de ceux-là !

A certains, en revanche, je dirai qu'ils doivent mettre en accord leur choix avec l'obligation d'appliquer le devoir de précaution.

3/ Enfin, pour ne citer que 3 arguments, l'impact profondément négatif, dégradant et malheureusement définitif du tracé rouge sur toutes les communes concernées : Eragny, Conflans et Neuville coupés de part en part ; Maurecourt sacrifié par un passage en remblais et des accès impossibles ; Andrésy abîmé sur son coteau, l'une des plus magnifiques vues de l'Île-de-France, un très beau site qui doit absolument être protégé ; une A104 barrière-frontière entre Andrésy et Chanteloup-les-Vignes ; Carrières-sous-Poissy, déjà coupé en 2 par la RD 190, alors coupé en 4 ! Poissy défiguré non seulement sur l'île de Migneaux, mais aussi par ce maudit viaduc impossible sur ce site, juste au dessus des populations, si près de la Collégiale ; Orgeval affublé d'un nœud autoroutier, il est vrai difficile à admettre.

Alors ce soir, je parle effectivement comme Maire d'Andrésy, je parle aussi comme certains de mes collègues ici présents, comme Vice-Président du Comité des Communes concernées par l'A104, qui regroupe 10 des Communes concernées par les tracés du fuseau Sud-Est (environ 150.000 habitants).

Je rappelle que toutes ces villes ont réaffirmé par délibération du 21 février 2006 leur refus du tracé dit initial ou tracé rouge, demandant qu'une proposition alternative soit faite en zone non urbanisée et qu'elle permette le délestage de la RN 184.

Ce soir, je parle aussi, comme certains de mes collègues, comme Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives de la Seine. Je rappelle qu'à l'unanimité, la Communauté de Communes des « Deux Rives de la Seine » est favorable au tracé qui passe dans le fuseau Sud-Est et qui évite au maximum les zones urbanisées.

Au-delà du plus grand respect des populations, priorité dont nous avons parlé, et nous devons tous être d'accord à ce sujet, ce prolongement de la Francilienne est effectivement urgent, doit soulager la desserte locale et répondre aux besoins économiques de notre territoire.

Je fais partie de ceux, et vous êtes très nombreux comme moi, qui sont choqués par les critiques émises lors de certaines réunions de ce Débat Public, portées à l'encontre du constructeur automobile, investisseur dynamique et qui refuse nt aussi d'admettre que celui-ci est source majeur d'emplois et de revenus dans notre environnement immédiat.

Moi aussi, je fais parti de ceux qui jugent que, outre ce constructeur, les nouveaux développements économiques et je citerai notamment la création de la future plateforme multimodale sur la rive gauche au confluent de la Seine et de l'Oise, nécessitent ce prolongement de la Francilienne.

Oui il faut réaliser ce prolongement de la Francilienne et le faire vite.

Je veux ici combattre un argument qu'on entend trop souvent et qui laisse à penser que le tracé rouge pourrait se faire plus rapidement car il est « réservé » par obligation dans les PLU de nos villes. Mais ce tracé n'a jamais été reconnu juridiquement et n'a jamais fait l'objet d'enquête publique.

L'Etat ne possède qu'une faible partie des terrains. Et puis, et puis, il soulève un tel tollé parmi les Elus et dans les populations concernées qu'il s'engluera pendant de nombreuses années dans d'évidentes batailles juridiques qui empêcheront sa réalisation.

Alors vous me direz : quel tracé devons nous choisir ? Là c'est le Maire d'Andrézy qui parle, appuyé par la très grande majorité de son Conseil Municipal.

Oui nous avons fait le choix de proposer une position, un tracé parmi ceux qui répondent le mieux à nos impératifs locaux.

La base de notre proposition est le tracé N2/S2, le tracé bleu.

Mais Andrézy, présente en permanence dans le débat, écoute les autres. Effectivement, les réunions de proximité à Achères et à Herblay notamment, nous engagent et doivent engager la DREIF à compléter les études et à évoluer sur la base d'un tracé bleu qui, on le sait bien, n'est pas étudié sérieusement dans les documents du Maître d'ouvrage. Au-delà de la prise en compte des demandes parfaitement légitimes entendues lors de ces réunions, il est impératif de prévoir des connections A104 / RD 308 et/ou A 104 / RD 190 pour répondre aux besoins d'accès et de désengorgement de Poissy.

Sur le coût, faut-il en parler ? J'ai entendu, Monsieur le Président Bergougnoux que, compte tenu de tous les arguments développés et des nouvelles études à faire par le Maître d'ouvrage, quel que soit le tracé retenu, il conviendrait de refaire un chiffrage complet. Je répète ce que j'ai dit à Pontoise : à ce niveau là, quel que soit le coût, il faudra l'accepter, au regard des deux plus grandes priorités : la protection des populations et la protection de l'environnement.

Ma seule conclusion sera de vous engager tous ici présents, mais aussi tous ceux qui vous entourent, à vous exprimer par écrit, comme vous y engage la CPDP : par courrier postal, par fax, ou par mail.

A vous exprimer contre le tracé rouge qui impacte fortement les populations et qui dégrade les sites.

A faire votre choix, si vous le pouvez, sur un tracé alternatif, certainement sous réserve d'évolutions nécessaires. Et là je vous engage, très sincèrement, très fermement, à vous exprimer pour le tracé bleu sur lequel Andrésy a effectivement pris position de principe, non à la légère, mais après mure réflexion.

D'ailleurs pour quel tracé pourrions-nous nous prononcer autrement :

Le tracé violet : hors sujet.

Les tracés noir et vert : aussi dramatiques que le rouge et aberrant.

Je vous remercie de votre attention.